

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue le lundi, 20 avril 2015, au local du bureau municipal à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve  
Mathieu Bibeau  
Jessie Beaulieu  
Michel Moreau  
Claude Lachance  
Carole Desharnais

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 19h30.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2015.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Octroi du contrat de rénovations de l'église.
3. Octroi du contrat de rénovations du bâtiment du 2 rue Mgr Chouinard.
4. Divers :
  - 1) Frais relatifs aux problèmes d'odeurs.
5. Période de questions.
6. Fermeture de la séance.

**15-04-7913**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Carole Desharnais, **APPUYÉE** par Monsieur Claude Lachance, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER** l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que présenté.

Adoptée

15-04-7914

**OCTROI DU CONTRAT DE RÉNOVATIONS DE L'ÉGLISE.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'architecte, Louis Faille, en charge du dossier, a publié un appel d'offre sur le site SEAO;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions reçues a eu lieu mardi le 14 avril 2015;

**CONSIDÉRANT** les offres reçues exposées dans le tableau ici-bas;

Nom de la compagnie	Adresse	Montant (taxes inc.)	Conformité
Les Entreprises Logis-Beauce	Sainte-Marie	217 572.94\$	Non
Les constructions Scirenape L.C.S Inc.	Lévis	233 859.15\$	Oui
Lévis Construction	Lévis	242 000.00\$	Oui
Construction Couture Tanguay	Lévis	246 700.00\$	Oui
Construction N. Bossé	Québec	250 427.05\$	Oui
C.J. Picard	Ste-Croix	259 737.06\$	Oui
Constructions Richard Arsenault	Québec	261 512.94\$	Oui

**CONSIDÉRANT QUE** l'architecte recommande de choisir Les constructions Scirenape L.C.S. Inc;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Jessie Beaulieu, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'OCTROYER le contrat de rénovations de l'église à Les constructions Scirenape L.C.S Inc. pour un montant de 233 859.15\$ taxes comprises, QUE Monsieur Yvan Charest, maire et Madame Lucie Boucher, directrice générale par intérim, sont et soient autorisés à signer les documents nécessaires et QUE les montants soient payés à même le surplus accumulé.

Adoptée

15-04-7915

**OCTROI DU CONTRAT DE RÉNOVATIONS DU BÂTIMENT SITUÉ AU 2 RUE MGR CHOUINARD.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux soumissions pour les travaux à compléter au bâtiment du 2 rue Mgr Chouinard, tels que décrits dans le tableau ici-bas, comprenant la pose de la rampe d'accès;

Nom de la compagnie	Montant avant taxes	Conformité
C.J. Picard	60 429.02\$	Oui
Constructions Fournier Giguère	66 000.00\$	Oui

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'OCTROYER le contrat de rénovations du bâtiment situé au 2 rue Mgr Chouinard à C.J. Picard pour un montant de 41 162.76\$ avant taxes, le montant étant alloué pour la rampe et le balcon du bureau de postes ayant été soustrait et que le tout soit payé à même le budget d'immobilisations.

Adoptée

**DIVERS :** 1) Frais relatifs aux problèmes d'odeurs : Des frais pourront possiblement être chargés à la municipalité pour la rédaction d'une lettre rédigée par notre avocat ayant pour but de répondre à la mise en demeure reçue de la Ferme R.D.S.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15-04-7916**

### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 19h33.

Adoptée

### **ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale